

Loi Immigration : 5 000 soignants demandent le retrait d'une loi « mortifère pour la santé publique »

Des milliers de professionnels de santé, appuyés par les organisations de soignants, appellent Emmanuel Macron à faire marche arrière sur la loi Immigration. Un texte qui, selon eux, « remet gravement en cause notre modèle de santé humaniste ».

Par Le Parisien avec AFP

Le 23 décembre 2023 à 14h25



Plus de 5 000 professionnels de santé et une cinquantaine d'organisations de soignants pointent les « conséquences sanitaires et sociales dramatiques » de la loi Immigration.
(Illustration) Institut Curie

Plus de 5 000 professionnels de santé et une cinquantaine d'organisations de soignants alertent samedi sur les « conséquences sanitaires et sociales dramatiques », selon eux, [de la loi sur l'Immigration](#), appelant l'Élysée à « retirer cette loi mortifère pour la santé publique ».

« Nous, femmes et hommes des professions de santé, du social, du soin et de la recherche souhaitons placer le président de la République (Emmanuel Macron) et son gouvernement devant leur immense responsabilité », écrivent-ils dans une tribune. Ils demandent « solennellement » au chef de l'État de « ne pas promulguer » le texte.

Parmi les signataires figurent la secrétaire générale de l'Union syndicale des médecins de centre de santé Julie Chastang, le coprésident du collectif Inter Urgences Pierre Schwob-Tellier, la représentante de la société française de pédiatrie Christèle Gras-Le Guen ou encore le psychiatre et secrétaire national du PS Antoine Pélissolo, ainsi que des organisations professionnelles et des associations.

Limitation du regroupement familial, des hébergements d'urgence...

Pour eux, la loi sur l'immigration adoptée mardi au forceps par le Parlement « remet gravement en cause notre modèle de santé humaniste ». Elle aura des conséquences notamment sur la santé « des plus vulnérables, les enfants », assurent-ils, redoutant « [une dégradation intolérable de la mortalité infantile](#), qui s'est déjà accrue depuis dix ans en France » du fait « des inégalités sociales notamment ».

Ce texte « est contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant », écrivent-ils, citant la « [limitation du regroupement familial](#) », la « complication des démarches administratives nécessaires pour les mineurs isolés » ou la « limitation des hébergements d'urgence ». Ils déplorent aussi les nouvelles conditions introduites pour bénéficier d'aides sociales.

« Les restrictions sur le logement pour les immigrants en situation irrégulière menacent de les marginaliser davantage, les forçant à vivre dans des conditions précaires et insalubres », avec des « effets dévastateurs sur leur santé physique et mentale », poursuivent-ils, rappelant que l'absence de logement expose aussi « à la rue et à des situations de vulnérabilités sexuelles ».

À lire aussi[Loi Immigration : ce que contient le texte adopté par le Parlement](#)

« La [suspension de la prise en charge médicale pour les demandeurs d'asile déboutés](#) et les restrictions du titre de séjour pour maladie grave », risquent, elles, « d'augmenter les urgences médicales » et de contribuer à propager des « maladies infectieuses ».

Ils rappellent enfin que « 25 % des médecins exerçant à l'hôpital aujourd'hui sont des *praticiens à diplôme hors Union européenne* (PADHUE) » et s'interrogent : « Comment concevoir humainement que l'on attire en France des médecins, au détriment de leurs pays d'origine, tout en refusant de soigner les malades de ces mêmes pays ? »

Dans la rubrique
Santé